



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 16180

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la formation professionnelle des personnes handicapées mentales et des bénévoles des associations qui les soutiennent. Des mesures pourraient être mise en oeuvre pour accroître les possibilités d'insertion professionnelle et de développement personnel, à travers un renforcement des filières de formation professionnelle. Selon l'UNAPEI, il manquerait notamment 4 202 emplois en instituts médico-pédagogiques (IMP) et instituts-médico-professionnels (IMPro), 18093 emplois en centre d'aide par le travail (CAT) ainsi que 2 609 emplois en ateliers protégés. De façon urgente, il serait également souhaitable de créer 350 postes d'instituteurs spécialisés, toujours selon les chiffres de l'UNAPEI. En conséquence, il lui demande quelles suites elle entend réserver à ces revendications plus que légitimes, non seulement au niveau des postes à créer pour l'encadrement des personnes handicapées, mais aussi au regard du droit du travail, afin de favoriser une vision pluridimensionnelle de l'entreprise qui n'est pas qu'un lieu de profit mais également un lieu de vie et d'activité humaine.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16180

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3548